



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 22 octobre 2025

Le rapport d'observations définitives concernant le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Ternay, pour les exercices 2020 et suivants, a été mis en ligne sur le site de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes.

[Consulter le rapport](#)

Située dans le département du Rhône entre Lyon (17 km) et Vienne (13 km), sa population est de 5 582 habitants au 1er janvier 2025. Elle est membre de la communauté de communes du Pays de l'Ozon qui comprend sept communes et regroupe 26 743 habitants. Au 31 décembre 2023, la commune disposait d'un budget de fonctionnement de 5,9 M € et employait 61 agents (exprimés en équivalents temps plein).

Avec la commune voisine de Communay, Ternay a mis en place, à partir de 2020, un service de police pluri-communale, dispositif encore rare en France permettant de mutualiser les moyens existant, de prévenir les incivilités et d'améliorer les mesures de prévention de la délinquance. La mise en place d'une vidéoprotection déployée dans les deux collectivités, pilotée par le chef de service, est venue renforcer ce dispositif.

La situation financière de la commune est saine, son endettement est maîtrisé et sa capacité de désendettement, tous budgets confondus est de quatre ans en 2024. Dans un contexte général de tensions des finances publiques, la commune devra veiller à maîtriser l'augmentation de ses charges de fonctionnement qui s'établissent à 5,2 M € pour 2024 soit une hausse de 37,5 % depuis 2020. Leur progression provient principalement de la hausse des charges de personnel (de 48,6 % soit 933 000 €).

Le contrôle de la gestion conduit par la chambre a révélé des difficultés qui montrent la nécessité de poursuivre la professionnalisation des fonctions supports. Les neuf recommandations qu'elle adresse à la commune concernent le fonctionnement des services (conservation et valorisation des archives publiques et mise en place d'un système d'archivage des données de la commande publique, engagement de la dépense publique par des agents ne disposant pas de délégation pour ce faire), les ressources humaines (recrutement, prime de fin d'année irrégulière, gestion des indemnités pour travaux supplémentaires) et la commande publique (mise en place d'un guide, recensement annuel des besoins, respect des procédures d'appel public à la concurrence).

CONTACTS PRESSE :

Jean-Marc Daniele, tél. : 04 27 01 24 50

Magistrat chargé de la communication et des relations avec les médias

jean-marc.daniele@crtc.ccomptes.fr

Céline Lazzaroni, tél : 04 72 60 12 51

Responsable du service de la documentation et de la communication

celine.lazzaroni@crtc.ccomptes.fr

✕ [@crc_ara](#)